

Engagement des associations de diasporas et de migrants :

Une perspective fondée sur les droits de l'enfant

Ce document fait partie d'une série de documents relais qui examinent, du point de vue des droits de l'enfant, différents points d'un Plan d'action pour la collaboration établi sur 5 ans. Leur objectif est d'étudier les éléments qui touchent particulièrement les enfants dans le contexte de la migration et de fournir des informations concernant des approches plus cohérentes sur le plan des droits de l'enfant. Il s'agit d'une contribution aux Journées de la société civile du Forum mondial sur la migration et le développement (Istanbul, Turquie, 12 et 13 octobre 2015).



Recommandations clés

- 1 Créer les modalités nécessaires au renforcement du rôle des associations de diasporas et de migrants en tant qu'acteurs du développement et coopérer avec les autorités locales et nationales afin de coordonner l'approche en termes de développement et de protection de l'enfance.
- 2 Accroître la coopération entre les organisations de défense des droits des migrants, des droits de l'enfant, les associations de diasporas et d'autres organisations de la société civile afin de consolider les politiques publiques et de coordonner les services offerts aux enfants touchés par la migration dans les pays d'origine et d'arrivée.
- 3 Prendre des mesures de sensibilisation concernant la valeur ajoutée des activités des migrants dans le domaine de la coopération au développement, par exemple pour un meilleur accès des enfants à la santé et à l'éducation.
- 4 Développer de grandes campagnes en faveur des droits des enfants migrants à partir de campagnes de plaidoyer plus spécifiques (par exemple la traite ou le mariage forcé) lancées par les diasporas.
- 5 S'appuyer sur le potentiel d'innovation des jeunes et des enfants issus des diasporas afin de mieux identifier leurs besoins et leurs sujets de préoccupation.

Contexte

Le rôle des associations de diasporas en tant qu'acteurs clés du développement est de plus en plus reconnu. Cela est largement dû au volume des transferts de fonds à destination des pays d'origine. On estime qu'en 2015 ces transferts de fonds devraient atteindre un montant de 454 milliards de dollars américains, c'est plus du triple du montant de l'Aide publique au développement et bien plus que les investissements directs étrangers (sauf pour la Chine). Dans certains pays, les transferts de fonds enregistrés officiellement représentent plus de 40 % du PIB, mais les chiffres réels restent inconnus puisque ces statistiques n'incluent pas les transferts non enregistrés. Mais en plus du volume de ces transferts, c'est l'efficacité avec laquelle ces fonds sont utilisés qui devrait être de mieux reconnue. Du fait que ces associations interviennent de manière organique et en dehors des structures gouvernementales et institutionnelles, une part plus importante est versée directement aux bénéficiaires. En plus de leurs retombées en termes de baisse de la pauvreté, d'amélioration des conditions de vie et de contribution à une croissance durable, ces transferts de fonds devraient également être reconnus pour leur effet sur la manière dont les enfants peuvent jouir de leurs droits.

Cependant, les contributions des associations de diasporas et de migrants ne se limitent pas à ces transferts de fonds. Leur diversité de représentation (régionale, nationale, ethnique, linguistique, religieuse, de genre, de la jeunesse), leurs buts, leurs activités et leurs objectifs politiques ont eu une influence sur les gouvernements, les mécanismes et organisations multilatérales, les médias, le secteur privé, les organisations de la société civile ainsi que d'autres groupes d'influences aussi bien dans leurs pays d'origine que d'arrivée. On trouve parmi ces associations un nombre croissant de réseaux de jeunes issues des diasporas (par exemple le Réseau des Jeunes de la Diaspora Africaine en Europe), qui mènent des actions visant à soutenir les jeunes et les enfants dans le contexte de la migration, à les autonomiser, à défendre leurs droits ou à favoriser les programmes d'échanges pour la jeunesse.

Bien que ces associations soient considérées d'un bon œil au vu des retombées de leurs transferts de fonds sur la création d'emplois, l'accès aux services et le développement de compétences, une forme de suspicion subsiste souvent entre elles et les gouvernements de leurs pays d'origine et/ou d'arrivée. Ce manque de confiance peut être dû aux allégeances politiques de certaines associations de diasporas ou à leur traitement en tant qu'acteurs non-professionnels du développement, mais dans un grand nombre de cas, il vient aussi de l'absence de modalités de collaboration efficaces. De plus, il existe souvent un manque de connexion entre elles et ceux travaillant dans le développement international, bien que leurs objectifs se recoupent souvent.

Un grand nombre d'organisations de diasporas ne se consacrent pas en particulier aux enfants et à leurs droits, cependant leurs activités ont fréquemment une incidence directe sur les enfants dans le contexte des migrations internationales, qu'ils vivent dans leurs pays d'origine ou dans un pays d'accueil. Ces organisations devraient donc être considérées comme des interlocuteurs importants dans les discussions concernant les droits de l'enfant, et tout particulièrement dans celles concernant les enfants dans le contexte des migrations internationales.

Défis et questions clés

Portée des transferts de fonds sur les enfants

En plus des envois de fonds directs aux familles, ces associations jouent souvent le rôle d'investisseurs sociaux en comblant des lacunes et en développant des services afin de protéger les enfants vulnérables. Ce sont également des acteurs clés lorsqu'il s'agit de fournir une aide d'urgence suite à une catastrophe naturelle (comme dans le cas du tsunami dans l'Océan Indien ou des tremblements de terre à Haïti ou au Népal) ou pour faire face à un conflit (par exemple en Syrie). Les fonds émanant des diasporas sont aussi utilisés pour influencer sur la situation politique des pays d'origine, par exemple pour soutenir un parti politique, un groupe armé ou un mouvement de la société civile donné (Colombie, Cuba, Irlande, Moyen-Orient, Somalie, Sri Lanka, Tibet, etc.), afin d'instaurer la paix, de construire une nation ou de renverser un régime répressif. Dans certains cas cependant, ces fonds ont été utilisés pour soutenir un des camps impliqués dans un conflit, dont en de rares occasions un camp qui recrutait des enfants soldats (par exemple au Sri Lanka). Tout cela a des conséquences pour les enfants vivant dans le pays en question.

Bien que ces fonds puissent être synonymes de bénéfices économiques et sociaux, le prix à payer pour les enfants restés sur place est élevé. Leur famille se retrouve dispersée et ils grandissent parfois sans voir leurs parents, particulièrement si ceux-ci ne peuvent pas se déplacer librement entre leur pays d'accueil et leur pays d'origine. De plus la situation financière précaire des parents en situation irrégulière peut rendre tout envoi d'argent impossible, malgré toute leur bonne volonté. Pire encore, certains trouvent la mort au cours du processus migratoire, ce qui prive leurs enfants de leurs parents et de l'espoir d'un avenir meilleur.

Lorsqu'une communauté dépend excessivement de ces transferts de fonds cela peut également donner l'impression que seule la migration offre l'alternative d'une vie meilleure et pousser d'autres personnes à migrer malgré l'incertitude et le danger. Les fonds sont aussi utilisés pour faire voyager les enfants jusqu'aux pays d'accueil. Mais les voies légales étant limitées et les lois sur le regroupement familial restrictives, les enfants empruntent souvent la voie de la migration irrégulière pour rejoindre leur famille, ce qui peut les exposer à de graves violations de leurs droits, tels que la traite, les abus sexuels, la violence, la détention ou même la mort.

Comblant les lacunes des services offerts aux enfants migrants

En plus de procurer des ressources à leurs pays d'origine, ces associations soutiennent leurs communautés dans leurs pays d'accueil (par exemple via des associations de villes natales). De fait, certaines d'entre elles travaillent uniquement avec ces communautés et leurs activités incluent souvent une forte composante d'entraide, de charité ou de bénévolat suscité autant par un sentiment d'obligation que par préoccupation civique.

Un nombre important de programmes s'adresse directement aux enfants de migrants, aux enfants issus des diasporas, aux enfants en situation de migration (dont les enfants séparés de leurs familles et les mineurs non accompagnés) ou aux enfants victimes de traite, vendus ou exploités. L'éventail de leurs activités varie grandement. On y trouve des programmes de facilitation de l'intégration, de soutien scolaire (par exemple pour les chinois et les coréens) ou permettant de créer leurs propres écoles ou activités communautaires (activités culturelles, cuisines communautaires, salles de réunions publiques, etc.). D'autres facilitent le contact au sein des familles, y compris en fournissant une aide pour la recherche et la réunification des membres de la famille. Ces services peuvent inclure un travail en lien avec les services sociaux permettant de fournir un bilan détaillé du pays pour les enfants et les familles, d'offrir un aide juridique pour l'évaluation de leur situation, d'aider pour les traductions nécessaires et de fournir des informations aux enfants, y compris aux victimes de traite ou d'exploitation.

De par leur connaissance du pays d'origine et d'arrivée, ces associations se trouvent dans une position stratégique qui leur permet d'offrir une assistance personnalisée aux enfants migrants. Bien que leurs activités aient des retombées conséquentes sur les bénéficiaires, leur portée est souvent limitée par un manque de ressources, une approche fragmentée et basée sur le principe d'entraide. Il peut donc arriver que les enfants migrants ne soient pas couverts par un programme si leur diaspora n'offre pas le type de soutien dont ils ont besoin. Dans les pays d'accueil, il serait important de renforcer le professionnalisme des services et leur coordination (sans pour autant renoncer à la force de la composante d'entraide) entre les migrants, les organisations de diasporas et les services publics, cela permettrait de fournir une protection plus complète à tous ces enfants.

Développement de compétences liées à la protection de l'enfance et soutien aux enfants

Certaines associations de diasporas ont endossé un rôle dans le développement de compétences aussi bien dans leur pays d'origine que d'arrivée. Elles sont bien placées pour mettre à profit leurs connaissances des deux pays afin de former les responsables politiques, les services spécialisés, voire même les migrants ou les familles de la diaspora. Des initiatives ont vu le jour pour tenter de former les hauts responsables politiques ainsi que les professionnels de la protection de l'enfance dans le pays d'origine, en s'inspirant des meilleures pratiques en place dans le pays d'accueil ou d'autres pays et en fournissant des informations sur les normes internationales en matière de droits de l'homme.

Dans les pays d'accueil, ces associations ont créé des programmes de formation, mené des recherches ou produit des publications à destination des services spécialisés travaillant avec des enfants migrants ou issus des diasporas (par exemple Africans Unite Against Child Abuse). Elles dispensent aussi des formations sur la protection de l'enfance aux parents de familles migrantes ou issues des diasporas. Cependant, cette position fortement axée sur la protection de l'enfance est spécifique de certaines associations. Il s'agit souvent de former ou de fournir des informations à un pays d'origine ou à une diaspora. Plus de coordination entre les associations de diasporas ou de migrants originaires de différents pays ou différentes régions pourrait permettre de toucher un plus grand nombre d'enfants dans les pays d'accueil.

Défendre les droits de l'enfant dans les pays d'origine et d'arrivée

Les organisations de diaspora sont souvent impliquées dans des activités de plaidoyer et de sensibilisation, soit dans leur pays d'accueil, soit en lien avec leur pays d'origine et son patrimoine. Ces activités peuvent prendre des formes distinctes et sont, dans certains cas, fortement politisées. Par exemple, les diasporas cubaine, irlandaise, juive, tamoule, tibétaine ou sud-africaine (pendant l'apartheid) ont été très actives dans leurs pays d'accueil, ainsi qu'au niveau régional et international, y compris sur la question des droits de l'homme. En ce qui concerne les droits de l'enfant, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, l'Examen périodique universel ainsi que des organes régionaux font partie des cibles principales de ces activités. Ces organisations de diasporas, et particulièrement celles originaires de pays où la société civile ne peut pas opérer librement (tels que la RPDC, l'Érythrée et le Turkménistan), ont envoyé des informations concernant la situation des droits de l'enfant ainsi que des recommandations afin de faire pression sur l'État et le pousser à remplir ses obligations envers les enfants. Les mêmes mécanismes ont été utilisés afin de défendre les enfants migrants dans leurs pays d'accueil.

Ces associations font également pression sur leurs pays d'accueil ou sur des mécanismes internationaux afin de faire naître des politiques soutenant ou remettant en cause les gouvernements de leurs pays d'origine/d'ascendance patrimoniale, ce qui peut avoir des retombées considérables sur les enfants vivant dans ces pays. À distance, elles soutiennent certains partis, certains mouvements sociaux ou organisations de la société civile et font pression en leur nom. Certaines associations de diasporas et de migrants concentrent leurs activités sur les questions liées aux droits de l'homme dans leurs pays d'origine, y compris celles touchant aux droits de l'enfant, telles que les discriminations fondées sur l'identité de genre, le mariage précoce et forcé, la sorcellerie et les mutilations génitales féminines (par exemple Foundation for Women's Health Research and Development).

Certaines associations de diasporas et de migrants défendent fermement leurs droits dans leurs pays d'accueil (par exemple Migrants Rights International). Entre autres sur des questions liées à la discrimination et à la xénophobie (envers les enfants migrants au sein de l'école, par exemple) ou au droit des filles ; via des campagnes, l'éducation communautaire, des programmes et des recherches sur les pratiques leur portant préjudice ; en faisant pression sur les gouvernements des pays d'accueil pour les pousser à s'exprimer sur les droits des minorités dans leurs pays d'origine (particulièrement si elles sont opprimées) ou sur des violations des droits de l'enfant. Un grand nombre de groupes militent également pour l'accès aux services, y compris pour les migrants en situation irrégulière. Des activités spécifiques ont aussi été menées en faveur des enfants migrants, concernant la citoyenneté, l'accès aux services, la fin des détentions injustifiées et d'autres lois migratoires arbitraires.

Ces activités ont également permis de combler un manque dans le système de protection de l'enfance, lorsque ce dernier ne fournit pas aux enfants la protection à laquelle ils ont droit. Cependant, dans le cas des services, une plus grande coordination entre les groupes de pression pourrait être créée, particulièrement s'ils se consacrent aux mêmes questions touchant aux droits de l'enfant.

Un grand nombre d'associations de diasporas et de migrants font avancer la cause des droits de l'enfant de différentes manières, mais beaucoup ne se représentent pas encore leurs activités en ces termes. Cette représentation devrait être encouragée, au vu de leur impact tant sur leurs pays d'origine que d'arrivée.



Remerciements : Ces documents relais ont été rédigés par Lisa Myers, Mirela Shuteriqi et Ignacio Packer pour Terre des Hommes www.terredeshommes.org et la campagne Destination Inconnue www.destination-unknown.org. Nous remercions tous les représentants du large éventail d'organisations qui ont partagé avec nous leurs commentaires pertinents et alimenté les discussions ayant mené à la préparation de ces documents initiaux. Les discussions se poursuivront au cours des Journées de la société civile (et par la suite) afin de renforcer les efforts d'intégration d'une perspective fondée sur les droits de l'enfant, la migration et le développement dans le Plan d'action pour la collaboration, établi sur 5 ans.

Disponible en : anglais (version originale), français et espagnol. **Donateurs** : Fondation Oak et Terre des Hommes | © Creative Commons